



Divorce par consentement mutuel

Par raoua211, le 07/02/2011 à 08:51

Bonjour,

J'ai engagé une procédure de divorce par consentement mutuel. Mon mari ne s'est pas présenté à l'ONC (il n'ouvre plus ses courriers) et a fait appel au bout de 17 jours...

- puis je toujours assigner en divorce par consentement mutuel malgré son absence à l'ONC ?
- son appel, hors délai est-il recevable ?

Merci.